



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les chiffres clés de la justice

Édition 2022



Directeur de la publication

Pascal Chevalier

Sous-directeur de la Statistique et des Études

Service statistique ministériel de la justice

Réalisation

Émilie Le Caignec

Conception et impression

Nyl Communication

Contributeurs

la sous-direction de la statistique et des études ainsi que

le service statistique ministériel de la Santé

le ministère de la justice

la Cour de cassation

Diffusion

Sous-direction de la Statistique et des Études

Ministère de la justice

**Les chiffres clés
de la justice**
Édition 2022

Secrétariat général
Service de l'expertise et de la modernisation
Sous-direction de la statistique et des études

13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01

ISBN 978-2-11-167067-9

© Justice 2022

SOMMAIRE

Les principaux chiffres	4
Les moyens de la justice	5
L'accès au droit et à la justice	7
La justice civile	10
La justice pénale	15
L'activité pénitentiaire	22
La justice des mineurs	26
La justice administrative	33
Liste des sigles et abréviations	35

Avertissement : Les données présentées dans l'édition 2022 des chiffres clés portent pour l'essentiel sur l'année de référence 2021. Pour autant, certaines données peuvent être plus anciennes pour des raisons de disponibilité, ou être référencées au 1er janvier 2022.

Les chiffres sont relatifs à la France métropolitaine et aux départements d'outre-mer.

Les astérisques (*) à la suite d'un acronyme renvoient à la liste des signes et abréviations en page 35.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES EN 2021

Budget

8,9 milliards d'euros en 2022
8,2 milliards d'euros en 2021

Effectifs budgétaires 2022

90 667 équivalents temps pleins travaillés

Implantations immobilière

6 036 907 m²



Les juridictions de l'ordre judiciaire

- 1 Cour de cassation
- 36 cours d'appel
- 164 tribunaux judiciaires
- 125 tribunaux de proximité
- 211 conseils des prud'hommes
- 5 tribunaux du travail
- 134 tribunaux de commerce
- 272 tribunaux des baux ruraux
- 156 tribunaux pour enfants
- 15 cours criminelles départementales
- 103 cours d'assises
- 168 tribunaux correctionnels
- 166 tribunaux de police

Les juridictions de l'ordre administratif

- 1 Conseil d'Etat
- 8 cours administratives d'appel
- 42 tribunaux administratifs

2 030 116 décisions en matière **civile et commerciale**
dont 182 228 référés



286 403 affaires réglées par les **juridictions administratives**

La justice pénale	Auteurs	dont mineurs
Auteurs dans les affaires traitées	1 970 776	169 142
Auteurs dans les affaires poursuivables	1 325 258	147 763
Auteurs poursuivis, ou ayant réussi une mesure alternative ou composition pénale	1 181 080	133 242
Taux de réponse pénale	89,1%	90,2%
Condamnations	Total	<i>dont prononcées par une juridiction pour mineurs</i>
Crimes	2 173	320
Délits	542 880	45 467
Contraventions de 5 ^e classe	8 550	364

Activité civile des juges des enfants

111 666 mineurs en danger pour lesquels le juge des enfants a été saisi



179 établissements pénitentiaires

71 683 places au 1^{er} janvier 2022

81 989 personnes prises en charge par un établissement pénitentiaire au 1^{er} janvier 2022
dont 68 345 détenus

75 687 entrants en prison en 2021

92 927 sortants de prison en 2021



166 235 personnes prises en charge par le **milieu ouvert** au 31/12/2021



918 133 admissions à l'**aide juridictionnelle**
dont

459 712 admissions sur contentieux civils

376 765 admissions sur contentieux pénaux

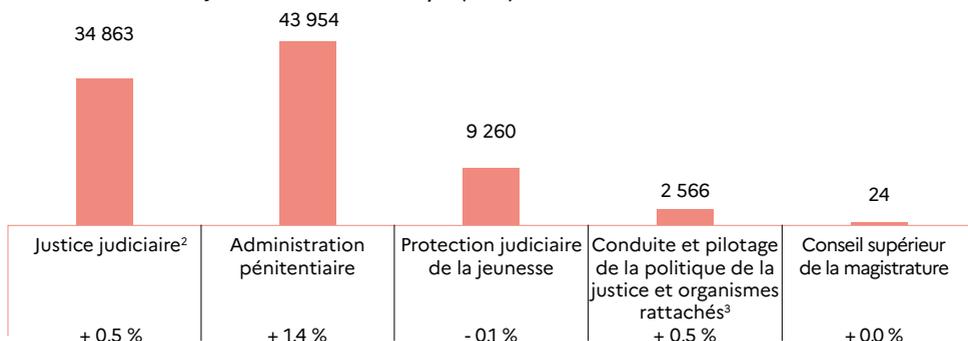
81 268 admissions sur contentieux administratifs



LES MOYENS

Les effectifs réels en 2022 (en équivalent temps plein travaillé)

Effectifs de la Mission Justice¹ et évolution 2021/22 (en %)



1. Les catégories d'emplois retenues à l'entrée en vigueur de la LOLF sont : magistrats de l'ordre judiciaire (cat. 1) ; personnels d'encadrement (cat. 2) ; B métiers du greffe, de l'insertion et de l'éducatif (cat. 3) ; B administratifs et techniques (cat. 4) ; personnels de surveillance C (cat. 5) ; C administratifs et techniques (cat. 6).

2. Inclut les personnels du service de l'accès au droit et à la justice ainsi que ceux qui, dans les juridictions, se consacrent à cet objectif.

3. Comprend les moyens de l'administration centrale et de services ou établissements d'intérêt commun pour le ministère, notamment l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), ainsi que les crédits immobiliers de l'administration centrale.

Sources : Lois de finances initiales 2021 et 2022

Le budget de la justice

Crédits sous forme de dépenses pilotables votés en LFI* 2021 et LFI* 2022

	Montants (en millions d'euros)		Évolution 2021/22 (en %)
	2021	2022	
Crédits de paiement (en millions d'euros)	8 203,1	8 861,8	+ 8,0
<i>dont dépenses de personnel</i>	4 093,0	4 248,3	+ 3,8

Répartition par programme (en millions d'euros) et évolution 2021/22 (en %) - crédit de paiement

Programme	Montant en millions d'euros (2022)	Évolution 2021/22 (en %)
Justice judiciaire ¹	3 108,2	+ 3,6 %
Administration pénitentiaire	3 639,6	+ 9,3 %
Protection judiciaire de la jeunesse	831,2	+ 5,7 %
Accès au droit et à la justice	680,1	+ 16,2 %
Conduite et pilotage de la politique de la justice	598,1	+ 21,0 %
Conseil supérieur de la magistrature	4,7	+ 0,4 %

Autorisation d'engagements (en millions d'euros)	10 219,0	10 891,1	+ 6,6
Part du budget de la Mission Justice dans le budget général de l'État - crédits de paiement - (en %)	3,4	3,1	-8,2

1. Le programme « justice judiciaire », placé sous la responsabilité du directeur des services judiciaires, regroupe l'ensemble des moyens relatifs aux juridictions de l'ordre judiciaire ainsi que le casier judiciaire national, l'école nationale des greffes et l'école nationale de la magistrature.

Les implantations immobilières en 2022

	2021		2022	
	Nombre de sites	Surface de plancher (en m ²)	Nombre de sites	Surface de plancher (en m ²)
Ensemble du ministère¹	1 599	6 044 258	1 650	6 036 907
Administration centrale	22	98 815	25	103 341
Cours et tribunaux	639	2 110 365	630	2 106 467
Services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ²	387	3 498 854	387	3 498 854
Services déconcentrés de la PJJ*(secteur public uniquement)	551	336 224	608	328 245

1. Locaux en propriété, en location et mis à disposition (hors logements de fonction, parkings et garages).

2. Etablissements, services pénitentiaires d'insertion et de probation, antennes locales.

Source : ministère de la justice/SG/Bureau de la stratégie et de la politique immobilières

Frais de justice - Aide juridictionnelle

	Montants (en millions d'euros)			Evolution 2021/22 (en %)
	2020	2021	2022	
Frais de justice	544,0	618,2	648,4	+ 4,9
Frais de justice civile et commerciale <i>(enquêtes sociales, frais en matière de procédure de tutelle, de procédure collective de redressement et de liquidation judiciaire des entreprises en difficulté, ...)</i>	48,2	48,4	56,1	+ 15,9
Frais de justice criminelle, correctionnelle et de police <i>Rémunération des experts (psychiatres, psychologues ...)</i>	495,8	569,8	592,3	+ 3,9
Aide juridictionnelle				
Autorisation d'engagement, crédits ouverts LFI*	484,3	534,0	615,2	+ 15,2
Dépenses effectives (RAP*)	428,5	552,7	nd	nd

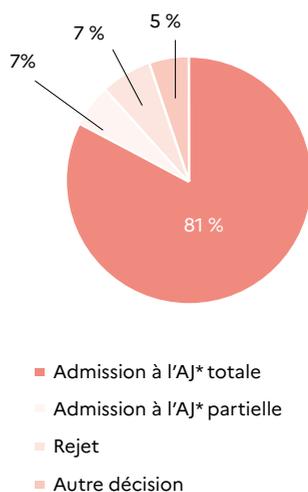
Sources : RAP 2020 exécution, RAP 2021 exécution et LFI 2022

L'ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE

Admissions à l'aide juridictionnelle en 2021¹

	2021	En %
Total des admissions	918 133	100
Admissions en matière civile	459 712	50,1
Cour d'appel	34 361	3,7
Tribunal judiciaire	311 800	34,0
Conseil des prud'hommes	12 223	1,3
Assistance éducative	81 275	8,9
Autres procédures civiles	20 048	2,2
Autres	13 486	1,6
Admissions en matière pénale	376 765	41,0
Cour d'appel	13 677	1,5
Juge d'instruction	42 716	4,7
Juge des enfants	32 454	3,5
Procédures contraventionnelles	3 636	0,4
Procédures criminelles hors instruction	10 053	1,1
Procédures correctionnelles hors instruction	232 636	25,3
Autres procédures pénales	41 584	4,5
Admissions en matière administrative	81 268	8,9
<i>dont droit d'asile et recours des réfugiés</i>	<i>1 396</i>	<i>0,2</i>
Non renseigné	388	0,0

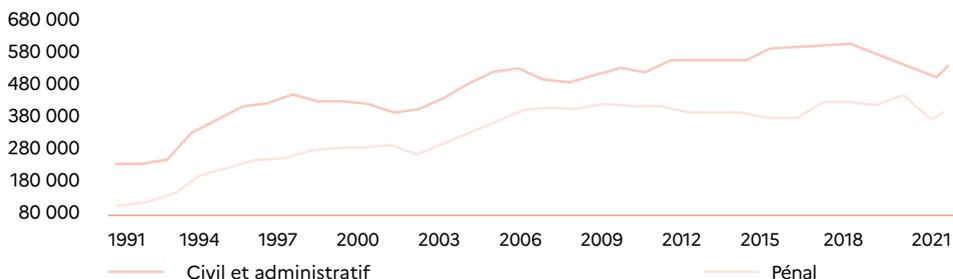
1 063 296 décisions en 2021
dont 918 133 admissions



Note : Depuis le 1^{er} juillet 2021, les demandes concernant certaines procédures, principalement des procédures pénales et administratives, ne sont plus suivies dans le répertoire de l'aide juridictionnelle.

Source : ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique du répertoire de l'aide juridictionnelle

Nombre d'admissions à l'aide juridictionnelle depuis 1991



Note : L'article 234 de la loi 2020-1271 du 29 décembre 2020 a instauré le mécanisme de l'AJ* garantie. Dans le cadre de 11 procédures définies par la loi, l'avocat commis d'office est indemnisé par les CARPA*, sans examen préalable des ressources du justiciable par les BAJ*. Le Ministère de la justice ne dispose pas des volume d'AJ pour ces AJ garanties.

Source : ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique du répertoire de l'aide juridictionnelle

Montants versés au titre de l'aide juridictionnelle en 2021

	Montant accordé (en millions d'€)
En matière pénale	132,1
En matière civile	240,7
En matière administrative	49,0

Source : ministère de la justice/SG/Sadjav/BAJ, Statistiques UNCA - Etats des trésoreries des CARPA

1. Hors Cour de cassation, Conseil d'État et Cour nationale du droit d'asile.

L'indemnisation en matière de détention provisoire en 2021

Activité des premiers présidents de cour d'appel en matière de réparation des détentions provisoires	
Nombre de demandes	606
Nombre de recours	50
Nombre de décisions rendues	518
<i>Dont rejet</i>	5
<i>Réformation partielle ou totale</i>	485
Montant moyen accordé par dossier (<i>en euros</i>)	21 542
Montants accordés (<i>en euros</i>)	10 448 054
Nombre d'affaires en cours	692
Commission nationale de réparation des détentions provisoires	
Nombre de recours	59
Nombre de décisions rendues	49
<i>Dont rejet, irrecevabilité et autres</i>	23
<i>Réformation</i>	26
Délai moyen de traitement (<i>en mois</i>)	9,0
Durée moyenne des détentions provisoires indemnisées (<i>en jours</i>)	nd
Nombre d'affaires en cours au 09/06/2022	45

Sources : ministère de la justice/SG/SDSE, Cadres du parquet : enquête sur le suivi des réparations des détentions provisoires à tort ; rapport annuel de la Cour de cassation

Les victimes d'infractions en 2021

Indemnisation des victimes	
Nombre de dossiers ouverts	21 898
Nombre de décisions rendues	12 332
Montants accordés (<i>en millions d'euros</i>)	168,0
Nombre de demandes d'indemnisation à traiter au 31/12/2021	5 591
Associations d'aide aux victimes	
Nombre d'associations subventionnées par le ministère de la justice	208
Nombre de personnes aidées par ces associations ¹	430 488
<i>en matière civile</i>	71 411
<i>en matière pénale</i>	359 077

Sources : ministère de la justice/SG/SDSE, cadres du parquet, enquête auprès des associations de victimes

L'accès au droit en 2021

1799 Point Justice
dont
147 MJD ayant reçu 610 767
personnes en 2021¹



**1 numéro unique de
l'accès au droit**

le 30 39

Un budget de **9,5 millions
d'euros en 2021** en hausse de
6 % sur un an

**31 % des 1 745
France services** accueillent des
permanences d'accès au
droit¹



1. au 31 décembre 2021

Sources : ministère de la justice/SG/SDSE, enquête auprès des MJD ; Sadjav, enquête auprès des CDAD, Projet loi finances 2021

LES INTERVENANTS DE LA JUSTICE

Effectifs au 31 décembre 2021

2 679	conciliateurs de justice
70 894	avocats ²
932	délégués du procureur
316	médiateurs du procureur
29 714	officiers du ministère public
243	greffiers de tribunal de commerce
3 363	huissiers de justice ³
458	commissaires-priseurs judiciaires
162	administrateurs judiciaires
292	mandataires liquidateurs
16 831	notaires

2. au 31 décembre 2020

3. Au 1er juillet 2022, les huissiers de justice et les commissaires-priseurs judiciaires ont été rapprochés au sein de l'office du commissaire de justice»

Sources : ministère de la justice/SG/SDSE, enquête auprès des conciliateurs, enquête auprès des médiateurs et des délégués du procureur ; DACS/PEJC

Activité des conciliateurs de justice en 2021

Nombre de saisines terminées	191 537
saisines par le justiciable	172 897
saisines par le juge	18 640
Nombre d'affaires conciliées	88 480
<i>Taux de conciliation</i>	46,2 %

Source : ministère de la justice/SG/SDSE, enquête auprès des conciliateurs de justice

Activité des médiateurs du procureur en 2021

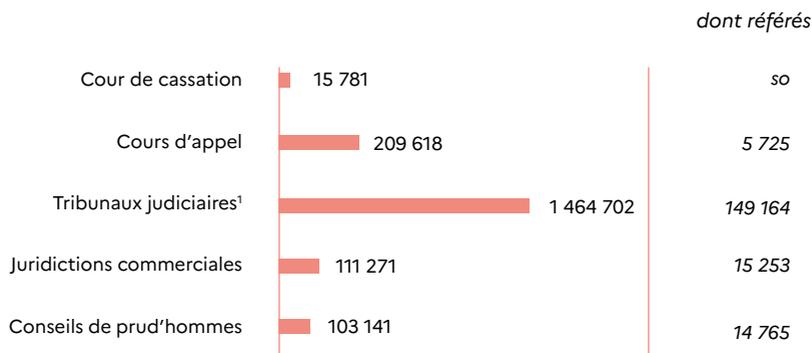
Nombre de médiations terminées	2 873
Nombre de médiations terminées avec succès	1 929
<i>Taux de médiation</i>	67,1 %

Source : ministère de la justice/SG/SDSE, enquête auprès des médiateurs du procureur

LA JUSTICE CIVILE

Affaires nouvelles en 2021

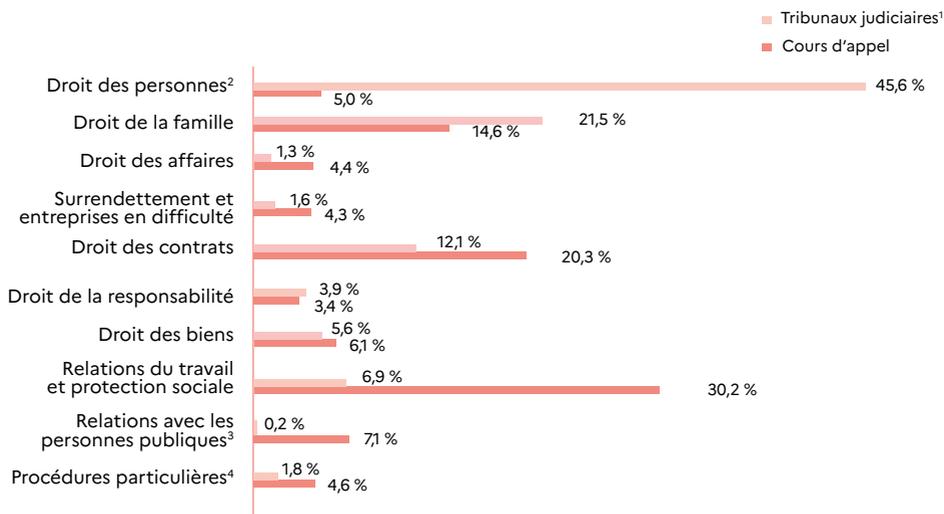
Juridictions civiles et commerciales



1. Les données relatives aux ruptures d'union ne sont pas disponibles

Sources : ministère de la justice/SG/SDSE, Répertoire général civil ; rapport annuel de la Cour de cassation

Nature des affaires nouvelles (hors référés)



1. Les données relatives aux ruptures d'union ne sont pas disponibles

2. Inclut par exemple l'incapacité des mineurs et la protection juridique des majeurs

3. Inclus par exemple les contentieux des élections politiques et référendum

4. Inclut par exemple les oppositions à injonction de payer

Source : ministère de la justice/SG/SDSE, Répertoire général civil

Affaires en cours au 31 décembre 2021

	Toutes affaires	Âge moyen du stock (en mois)
Cour de cassation	19 894	nd
Cours d'appel	254 560	16,7
Tribunaux judiciaires	1 147 680	26,4
Conseils de prud'hommes	133 272	16,7

Sources : ministère de la justice/SG/SDSE, Répertoire général civil ; rapport annuel de la Cour de cassation

Affaires terminées en 2021

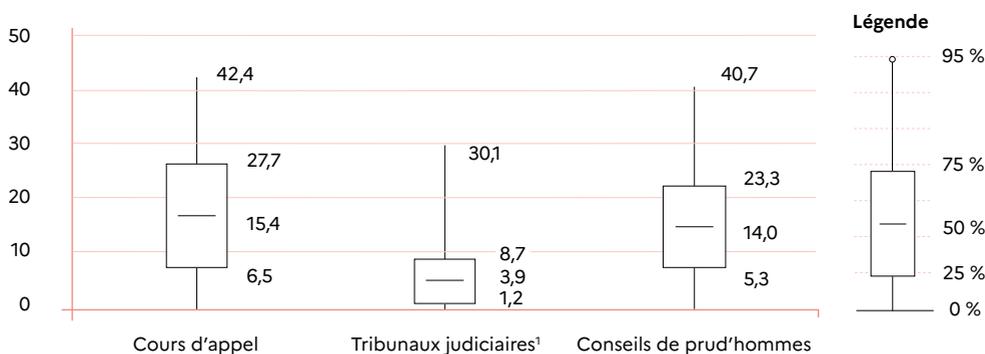
Juridictions civiles et commerciales

		dont référés
Cour de cassation	12 582	so
Cours d'appel	220 663	5 491
Tribunaux judiciaires ¹	1 579 421	146 719
Juridictions commerciales	98 185	15 253
Conseils de prud'hommes	119 265	14 765

1. Les données relatives aux ruptures d'union ne sont pas disponibles

Sources : ministère de la justice/SG/SDSE, Répertoire général civil ; rapport annuel de la Cour de cassation

Durée des contentieux civils en 2021 (en mois)



Lecture : devant les cours d'appel,

- 25 % des affaires se terminent au bout de 6,5 mois

- 50 % des affaires se terminent au bout de 15,4 mois

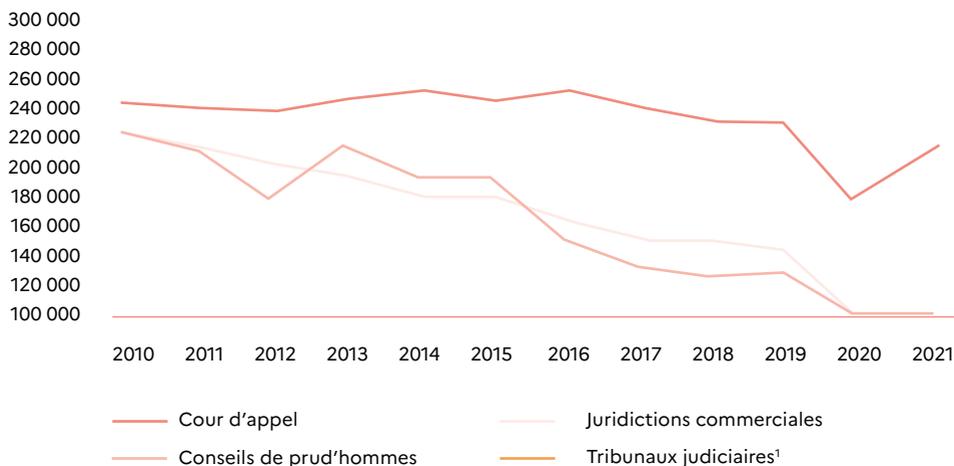
- 75 % des affaires se terminent au bout de 27,7 mois

- 95 % des affaires se terminent au bout de 42,4 mois

1. Les données relatives aux ruptures d'union ne sont pas disponibles

Sources : ministère de la justice/SG/SDSE, Répertoire général civil

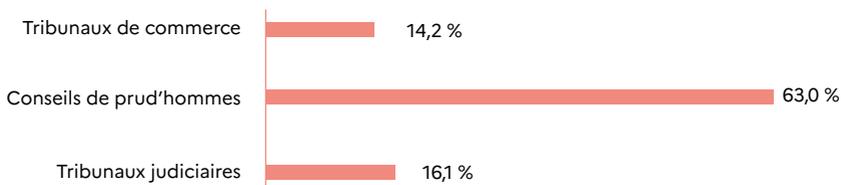
Évolution du volume des affaires nouvelles



1. Jusqu'en 2019, les volumes des TI* et des TGI*, tribunaux amenés à fusionner pour devenir les tribunaux judiciaires au 1^{er} janvier 2020, ont été additionnés.

Source : ministère de la justice/SG/SDSE, Répertoire général civil

Taux d'appel en 1^{er} ressort sur les jugements au fond prononcés en 2020

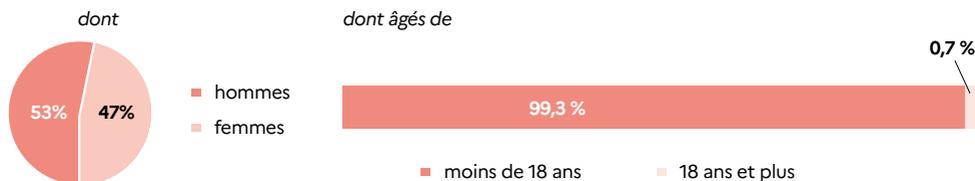


Source : ministère de la justice/SG/SDSE, Répertoire général civil

Quelques indicateurs en 2021 (hors référés)

Nationalité¹

35 563 acquisitions par déclaration de la nationalité française



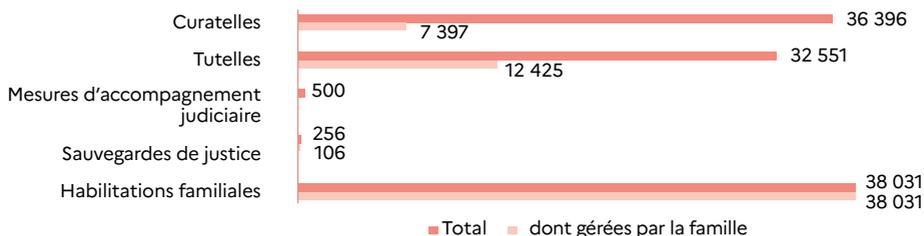
1. Les acquisitions de nationalité ne sont pas toutes enregistrées au ministère de la justice.

Le droit des personnes (y compris référés)

81 587 demandes relatives aux soins psychiatriques sans consentement

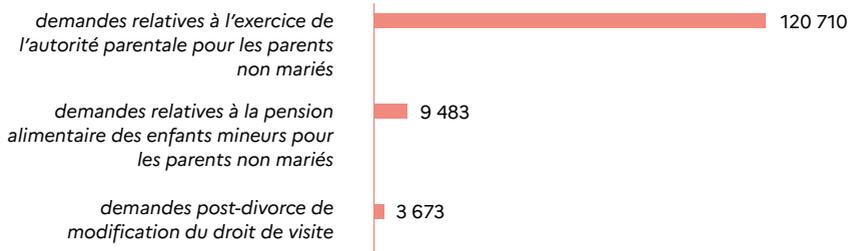
36 871 décisions relatives à la rétention administrative des étrangers

La protection juridique des majeurs



Famille

171 185 demandes relatives à la prise en charge des enfants mineurs après séparation des parents dont...



5 873 ordonnances de protection dans le cadre de violences intrafamiliales

1 058 demandes en déclarations judiciaires de délaissement parental

2 650 tentatives de médiation familiale préalable obligatoire (TMFPO) terminées²

2. Pour 11 juridictions expérimentales

Source : ministère de la justice/SG/SDSE, Répertoire général civil

Les impayés 2021

Le contentieux de l'impayé (hors injonctions de payer)

283 913 procédures relatives au contentieux de l'impayé
dont... **239 117** auprès des tribunaux judiciaires
44 277 auprès des tribunaux de commerce

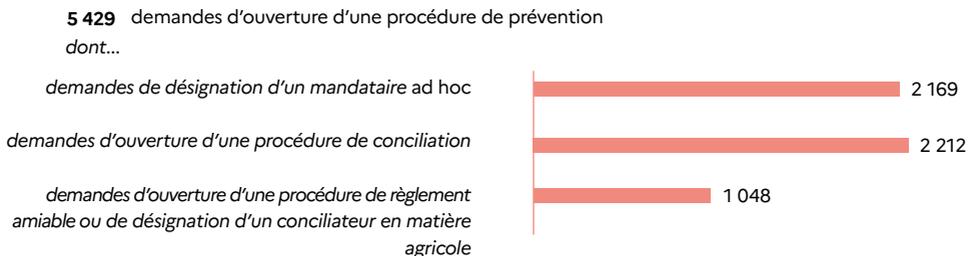
Les injonctions de payer

309 456 demandes d'injonctions de payer
13 071 oppositions à injonctions de payer

Le surendettement des particuliers

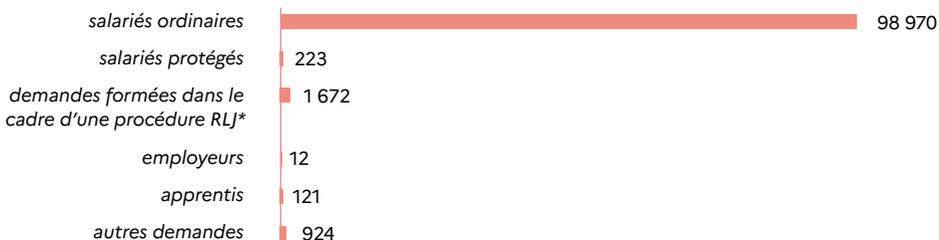
23 990 demandes
dont
9 206 saisines du juge pendant la phase d'examen des dossiers
14 784 autres saisines devant le juge des contentieux de la protection

Entreprises en difficulté en 2021 (TC*, TJ*, TMC*)



Le contentieux du travail en 2021 (y compris référés)

101 922 demandes devant les conseils de prud'hommes dont



dont **88 691** demandes liées à une contestation du motif de licenciement

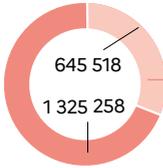
Source : ministère de la justice/SG/SDSE, Répertoire général civil

LA JUSTICE PÉNALE

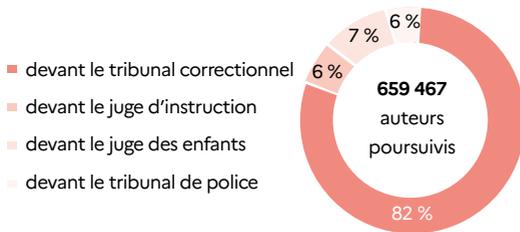
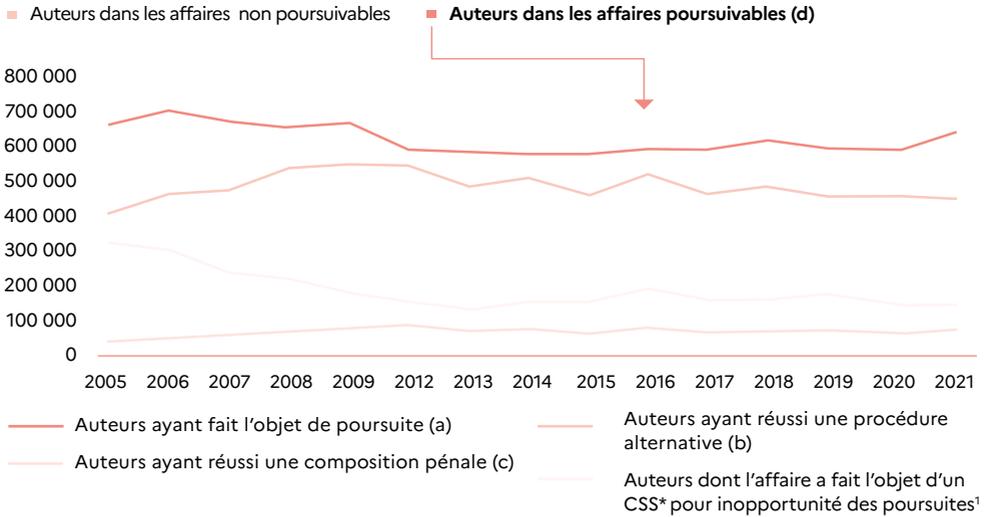
Activité des parquets en 2021

Affaires nouvelles enregistrées	3 053 074
Affaires traitées	2 792 471
<i>sans auteur</i>	1 062 219
<i>avec un auteur</i>	1 504 807
<i>avec deux auteurs ou plus</i>	225 445

1 970 776 auteurs dans les affaires traitées en 2021



382 854 infractions mal caractérisées
 113 422 défauts d'éluclidation
 86 331 absences d'infractions
 40 530 extinctions de l'action publique
 17 803 irresponsabilités
 3 847 irrégularités de la procédure
 731 immunités



Taux de réponse pénale
 $= (a+b+c)/d = 89,1\%$

192 162 ordonnances pénales
 135 919 convocations par OPJ*
 107 082 CRPC*
 58 222 comparutions immédiates
 31 362 convocations par PV* du procureur
 11 680 citations directes
 2 991 comparutions à délai différé

1. Motifs : recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, comportement de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, poursuite non proportionnée ou inadaptée.

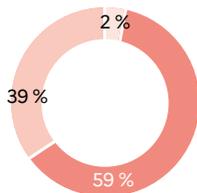
Sources : ministère de la justice/SG/SDSE, fichier statistique Cassiopée (après 2012), Cadres du parquet (avant 2012)

L'activité des juges d'instruction en 2021

17 694 affaires nouvelles, dont l'origine est...



17 694 affaires nouvelles dont...

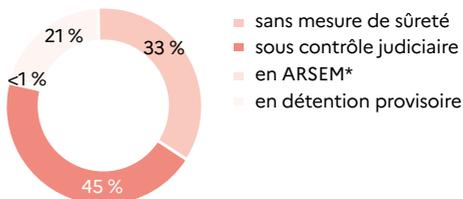


- sans personne mise en cause
- avec une personne mise en cause
- avec plusieurs personnes mises en cause

29 518 personnes mises en examen

15 390 affaires ayant fait l'objet d'une ordonnance de règlement dans l'année

25 426 personnes renvoyées devant une juridiction de jugement dont...



- sans mesure de sûreté
- sous contrôle judiciaire
- en ARSEM*
- en détention provisoire

Source : ministère de la justice/SG/SDSE, Fichier statistique Cassiopée

Les affaires ayant fait l'objet d'une ordonnance de règlement dans l'année, selon le mode de clôture

	Nombre d'auteurs	Durée ¹ médiane de l'instruction (en mois)
Total	32 739	28
Mise en accusation devant la cour d'assises	2 852	27
Mise en accusation devant la cour criminelle départementale	197	24
Renvoi devant le tribunal correctionnel	20 015	26
Renvoi devant le tribunal pour enfants ou le juge des enfants	2 197	26
Non-lieu	7 068	35
Autre mode de clôture	410	-

1. Entre le réquisitoire introductif et l'ordonnance de règlement

Lecture : En 2021, la moitié des affaires dont l'instruction a été close par un non-lieu ont duré moins de 35 mois.

Source : ministère de la justice/SG/SDSE, Fichier statistique Cassiopée

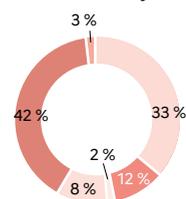
Mesures de sûreté prises en 2021 par le JLD*, le juge d'instruction, le tribunal correctionnel ou les juridictions pour mineurs

Filière dans laquelle la mesure a été prononcée

47 317 détentions provisoires



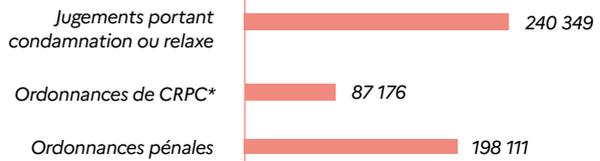
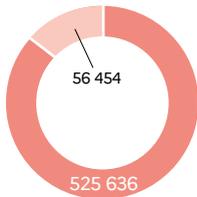
67 213 contrôles judiciaires



Source : ministère de la justice/SG/SDSE, Fichier statistique Cassiopée

Décisions rendues par les juridictions pénales en 2021¹

582 090 décisions rendues par les **tribunaux correctionnels**



■ Décisions pénales ■ Autres (dont jugements sur intérêts civils)

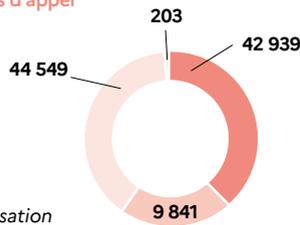
7 382 arrêts prononcés par la **Cour de cassation**

61 158 jugements rendus par les **tribunaux de police**²

1 757 arrêts prononcés par les **cours d'assises** de 1^{er} ressort *dont 570 frappés d'appel*

97 532 décisions rendues par les **cours d'appel**

- Chambre des appels correctionnels
- Chambre de l'application des peines
- Chambre de l'instruction
- Cours d'assises d'appel



dont 69 frappées d'un pourvoi en cassation

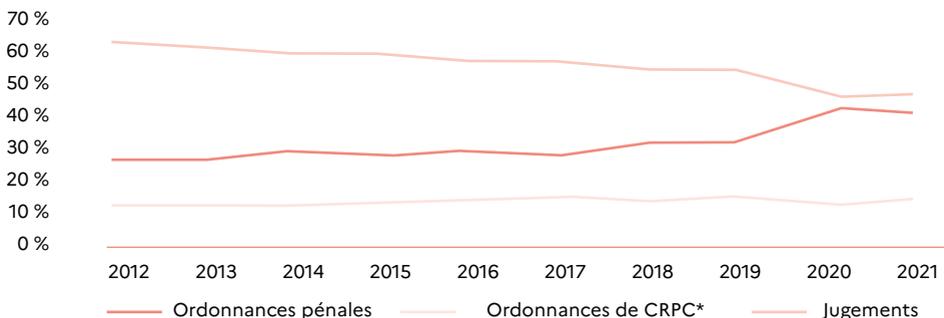
200 arrêts prononcés par les **cours criminelles départementales**³ *dont 39 frappés d'appel*

50 664 décisions rendues par les **tribunaux et juges pour enfants**

- En décisions-personnes pour les tribunaux correctionnels, de police, les juridictions de proximité et juges et tribunaux pour enfants. En décisions pour la Cour de cassation, les cours d'appel et les cours d'assises. Une décision portant sur deux personnes vaut deux décisions-personnes, soit autant que de décisions portant sur une personne.
- Les données relatives aux contraventions de 5^e classe ne sont plus disponibles depuis 2018.
- Ne concerne que les cours criminelles siégeant à la cour d'appel

Sources : ministère de la justice/SG/SDSE : cadres du parquet, tableaux de bord des tribunaux pour enfants, fichier statistique Cassiopée ; rapport annuel de la Cour de cassation

Décisions rendues par les tribunaux correctionnels

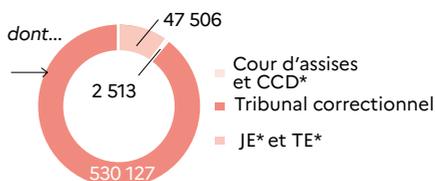


Source : ministère de la justice/SG/SDSE : fichier statistique Cassiopée

Condamnations et compositions pénales en 2021 Crimes, délits, contraventions de 5^e classe (hors tribunaux de police)

Unité : condamnation et composition pénale

	Majeurs	Mineurs	Total
Toutes infractions	553 603	48 216	601 819
Crimes	2 173	575	2 748
Délits	542 880	47 247	590 127
Contraventions de 5 ^e classe	8 550	394	8 944



Source : ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Casier judiciaire national (données provisoires)

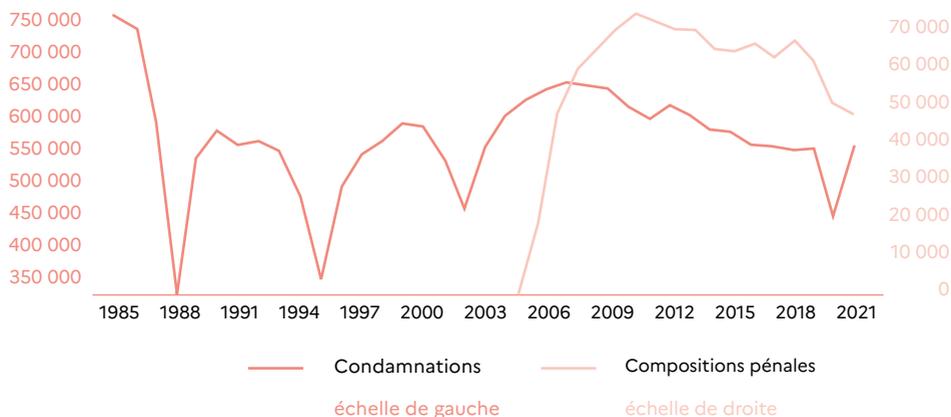
Nature de l'infraction principale

	Condamnations	dont prononcées par les juridictions pour mineurs	Compositions pénales
Total	555 078	46 151	46 741
Crime	2 748	320	so
Viol	1 413	252	-
Homicide et violence volontaires	902	20	-
Vol criminel	382	-	-
Autres crimes	51	48 ¹	-
Délit	546 108	45 467	44 019
Circulation routière et transport	208 842	2 005	21 243
Atteinte aux biens	102 329	23 080	3 373
<i>Vol, recel</i>	74 519	18 171	1 936
<i>Escroquerie, abus de confiance</i>	14 055	1 495	700
<i>Destruction, dégradation</i>	13 755	3 414	737
Atteinte à la personne	116 521	10 544	10 913
<i>Coups et violences volontaires</i>	76 456	7 393	7 570
<i>Homicide et blessures involontaires</i>	7 853	126	1 013
<i>Délit sexuel</i>	9 719	1 585	254
<i>Autre atteinte à la personne</i>	22 493	1 440	2 076
Infraction à la législation sur les stupéfiants	58 428	6 463	3 479
Infraction à la législation économique et financière	10 603	118	1 061
Atteinte à l'ordre administratif et judiciaire	27 544	2 197	1 500
Commerce et transport d'armes	8 052	661	758
Faux en écriture publique ou privée	5 106	16	442
Atteinte à l'environnement	2 418	10	804
Autres délits	6 265	373	446
Contravention de 5^e classe (hors tribunal de police)	6 222	364	2 722
Circulation routière	3 729	7	717
Violence volontaire ou involontaire de faible gravité	1 177	232	709
Atteinte aux biens	484	98	178
Atteinte à l'environnement	421	-	553
Autres contraventions	411	27 ¹	565

1. Afin de respecter le secret statistique, les effectifs ont été fusionnés

Source : ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques (données provisoires)

Condamnations et compositions pénales depuis 1985

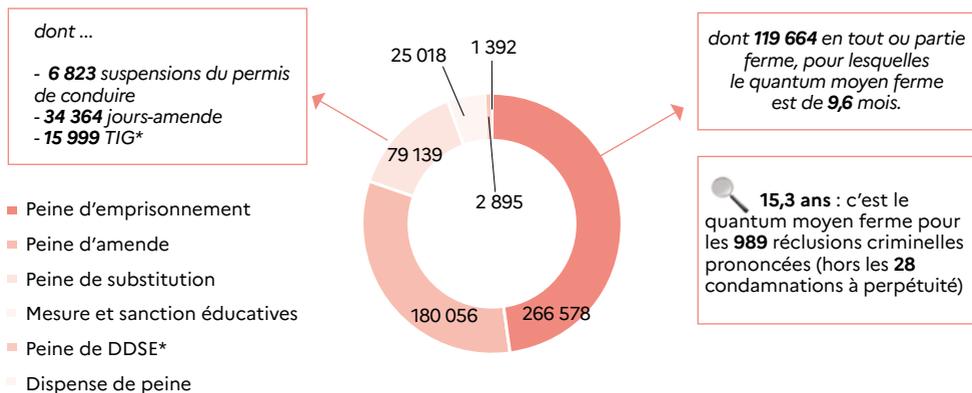


Notes : - Les baisses de 1988, 1995 et 2002 sont dues aux lois d'amnistie.
- Les données de 2020 sont semi-définitives, celles de 2021 provisoires.

Source : ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques

Condamnations en 2021¹ (hors compositions pénales) Crimes, délits, contraventions de 5^e classe (hors tribunaux de police)

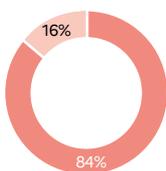
555 078 peines et mesures principales prononcées



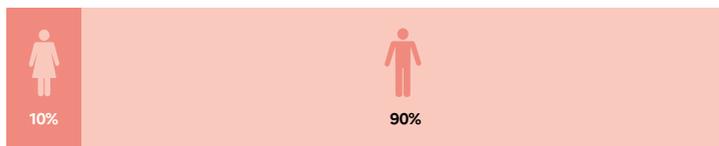
Source : ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques

> Caractéristiques sociodémographiques des **462 147** condamnés

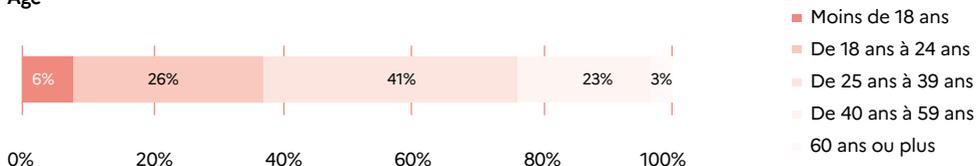
Nationalité



Sexe



Âge



1. Données provisoires

Source : ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques

Taux de récidive et de réitération parmi les condamnés en 2021¹

Le taux de récidivistes correspond à la proportion de condamnés de 2021 en état de récidive légale [art 132-8 à 132-10 du Code pénal].

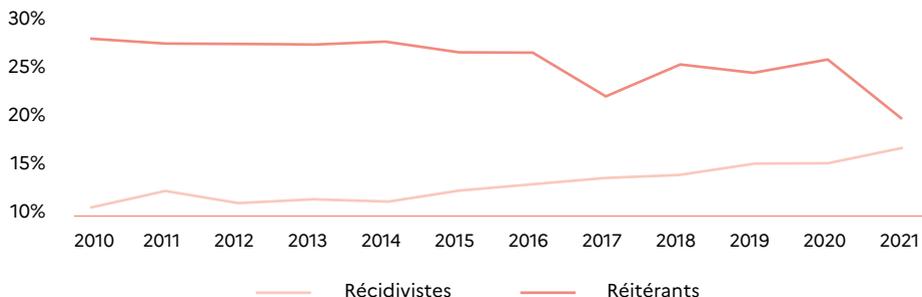
Le taux de réitérants correspond à la proportion des condamnés de 2021 qui avaient déjà été condamnés pour un délit dans les cinq ans avant la condamnation de 2020 [art 132-16-7 al.1 du Code pénal], hors récidive légale.

Récidivistes et réitérants parmi les individus condamnés en 2021			
Nature de l'infraction principale sanctionnée	Taux de récidivistes (en %) (a)	Taux de réitérants (en %) (b)	Total de récidivistes et de réitérants (en %) (a+b)
Tous types de crimes	11,5	so	so
Homicides volontaires	9,1		
Viols	7,2		
Vols criminels	25,8		
Tous types de délits	14,6	27,1	41,7
<i>dont vols, recels</i>	24,4	25,3	49,7
<i>destructions, dégradations</i>	7,4	35,6	43,0
<i>conduite en état alcoolique</i>	15,1	15,2	30,3
<i>violences volontaires</i>	16,3	23,7	40,0
<i>délits sexuels</i>	7,0	13,6	20,6
<i>outrages et rébellions</i>	9,5	45,8	55,3
<i>ILS*</i>	16,0	34,4	50,4

1. Données provisoires

Source : ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques

Proportion de récidivistes et de réitérants parmi les condamnés depuis 2010



Source : ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques

L'ACTIVITÉ PÉNITENTIAIRE

Le milieu fermé

81 989 personnes prises en charge par un établissement pénitentiaire, dont ...

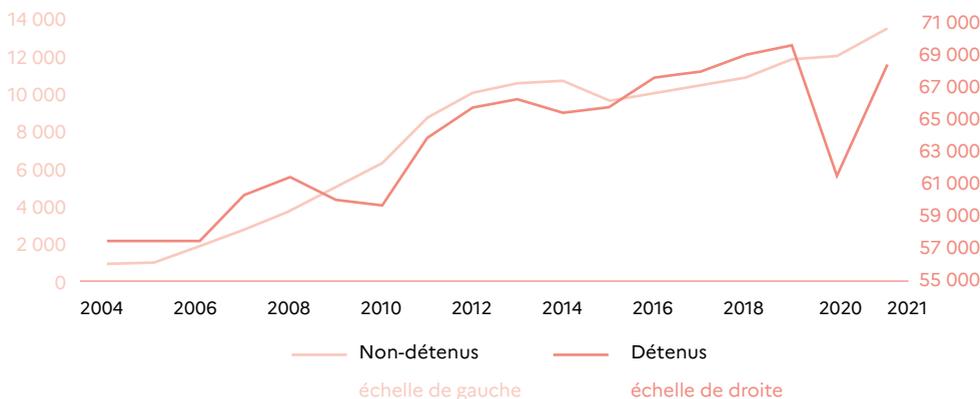
Établissements pénitentiaires accueillant des écroués au 31 décembre 2021	Nombre d'établissements	Condamnés détenus	Condamnés non détenus	Prévenus (en détention provisoire)	Taux d'occupation carcérale (en %)
Ensemble	179	49 859	13 644	18 486	114,4
Maisons d'arrêt	79	12 894	5 845	7 966	127,4
Centres pénitentiaires	54	25 689	6 266	10 330	118,2
Établissements pour peine	39	11 152	1 533	13	89,7
Établissements pénitentiaires pour mineurs	6	88	0	156	70,7
Établissement public de santé national ¹	1	36	0	21	67,9

1. Relève du ministère de la santé

Source : ministère de la justice/DAP/EX3 - Statistiques des personnes écrouées en France

Évolution de la population prise en charge par le milieu fermé

Nombre de personnes au 31 décembre



Sources : ministère de la justice/DAP/EX3 - Statistiques des personnes écrouées en France et Ministère de la justice/SG/SDSE, fichier statistique Genésis

Note : Sont comptées parmi les détenus les personnes incarcérées, celles placées à l'extérieur avec hébergement ou en semi-liberté. Sont comptées parmi les non-détenus les personnes placées sous surveillance électronique ou placées à l'extérieur sans hébergement. Sont comptées parmi les prévenus les personnes placées en détention provisoire.

Le milieu fermé

Caractéristiques des personnes suivies en milieu fermé au 31 décembre 2021

	Prévenus (détenus)	Condamnés prévenus (détenus)	Condamnés détenus	Condamnés non détenus	Ensemble
Total	18 486	2 613	47 246	13 644	81 989
Femmes	810	46	1 341	707	2 904
Hommes	17 676	2 567	45 905	12 937	79 085
Moins de 18 ans	397	10	201	36	644
18 à 19 ans	1 133	123	1 579	177	3 012
20 à 24 ans	3 397	683	8 027	2 140	14 247
25 à 29 ans	3 272	612	8 534	2 625	15 043
30 à 34 ans	2 875	430	7 723	2 527	13 555
35 à 39 ans	2 343	316	6 582	1 968	11 209
40 à 44 ans	1 804	198	4 786	1 399	8 187
45 à 49 ans	1 182	109	3 488	998	5 777
50 à 54 ans	841	64	2 529	730	4 164
55 à 59 ans	530	37	1 672	480	2 719
60 ans ou plus	712	31	2 125	564	3 432
Français	12 740	2 086	36 074	12 246	63 146
Étrangers	5 708	522	11 112	1 386	18 728
Apatrides et non renseigné	38	5	60	12	115

Source : ministère de la justice/SG/SDSE - Fichier statistique Génésis

Personnes condamnées selon le quantum ferme prononcé au 31 décembre 2021

	Condamnés détenus ¹	Condamnés non détenus	Total
Ensemble	49 859	13 644	63 503
6 mois ou moins	4 197	3 537	7 734
De plus de 6 mois à 1 an	8 183	5 215	13 398
De plus de 1 an à 2 ans	10 909	2 607	13 516
De plus de 2 ans à 5 ans	11 422	1 327	12 749
De plus de 5 ans à 10 ans	5 785	532	6 317
De plus de 10 ans à 20 ans	6 388	322	6 710
De plus de 20 ans à 30 ans	1 815	49	1 864
Perpétuité	465	16	481
Non renseigné	695	39	734

1. y compris condamnés-prévenus.

Source : ministère de la justice/SG/SDSE - Fichier statistique Génésis

Note : Sont comptées parmi les détenus les personnes incarcérées, celles placées à l'extérieur avec hébergement ou en semi-liberté. Sont comptées parmi les non-détenus les personnes placées sous surveillance électronique ou placées à l'extérieur sans hébergement. Sont comptées parmi les prévenus les personnes placées en détention provisoire.

Nombre de libérations et durée de placement sous écrou en 2021

	Libérations
Total	92 927
dont libérations conditionnelles	6 896
dont libérations sous contrainte	1 429

Indicateurs de durée moyenne ¹ de placement sous écrou (en mois)	
Condamnés détenus	7,0
Condamnés non détenus	4,5
Prévenus (en détention provisoire)	3,7

1. Méthode de calcul : population moyenne sur l'année / moyenne sur l'année du nombre mensuel de nouveaux entrants

Source : ministère de la justice/SG/SDSE, Fichier statistique Genésis ; DAP/EX3 - Statistique trimestrielle des personnes écrouées en France

Le milieu ouvert

Les condamnés exécutant leur peine en milieu ouvert sont soumis à diverses obligations, sous le contrôle du juge de l'application des peines, assisté de l'un des **103** services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP).

Caractéristiques des personnes suivies par les SPIP en milieu ouvert

Personnes majeures suivies au 31 décembre 2021	Condamné ¹	Condamné soumis à une mesure de sûreté ²	Prévenu ³	Total
Total	153 991	7 007	5 237	166 235
Femmes	10 851	180	450	11 481
Hommes	143 140	6 827	4 787	154 754
18 à 24 ans	31 350	282	1 285	32 917
25 à 29 ans	23 680	460	952	25 092
30 à 39 ans	45 073	1 440	1 345	47 858
40 ans et plus	53 873	4 825	1 649	60 347
Non renseigné	15		6	21
Français	139 914	6 639	4 546	151 099
Étrangers	14 077	368	691	15 136

1. Personne suivie pour une mesure post-sentencielle, hors mesure de sûreté

2. Personne suivie pour une mesure de sûreté dans le cadre de sa condamnation

3. Personne suivie dans le cadre d'une mesure présentencielle

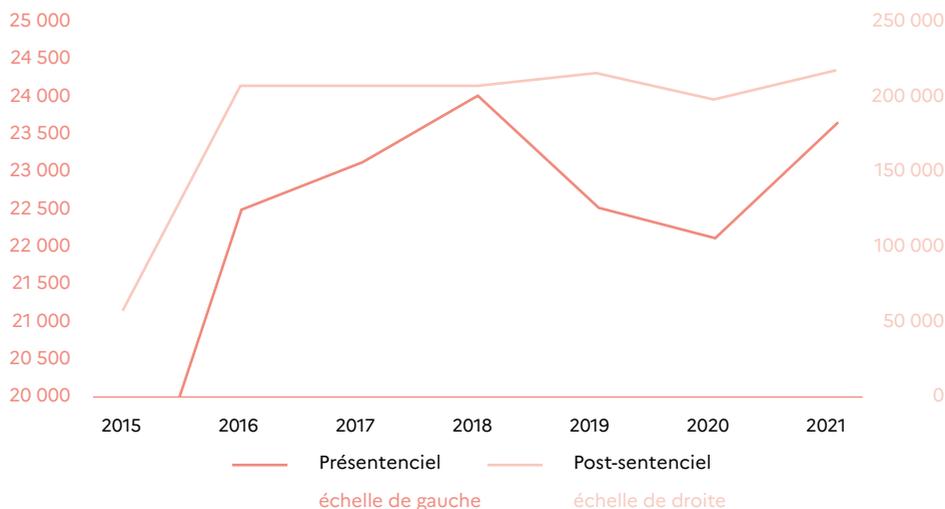
Source : ministère de la justice/SG/SDSE, fichier statistique APPI

Mesures de milieu ouvert

		Mesures en cours au 31 décembre 2021	Durée moyenne de suivi des mesures clôturées en 2021 (en mois)
Mesures présentencielle	ARSE* / ARSEM*	484	8,3
	Cj*	5 609	15,9
	Ensemble	6 093	14,9
Mesures post-sentencielle	Sursis probatoire	103 429	7,5
	LC*	4 554	8,4
	TIG*	21 454	13,4
	Autres mesures	47 095	23,7
	Ensemble	176 532	19,9
Mesures de sûreté suite à une condamnation	PSEM*	35	21,3
	SJ*	272	35,4
	SSJ*	7 632	51,7
	Ensemble	7 939	50,6
Ensemble		190 564	20,2

Source : ministère de la justice/SG/SDSE, fichier statistique APPI

Personnes placées sous main de justice au 31 décembre (milieu ouvert et fermé confondus)



Source : ministère de la justice/SG/SDSE, fichier statistique APPI (milieu ouvert) et fichier statistique Génésis (milieu fermé)

LA JUSTICE DES MINEURS

	en matière civile	en matière pénale
Nombre d'affaires nouvelles en 2021	80 248	169 142

Note : Il s'agit de la saisine du juge des enfants en assistance éducative (en instance initiale) et du parquet en matière pénale.

Sources : ministère de la justice/SG/SDSE/Tableau de bord des mineurs (civil), fichier statistique Cassiopée (pénal)

Mineurs délinquants en 2021

Origine des saisines

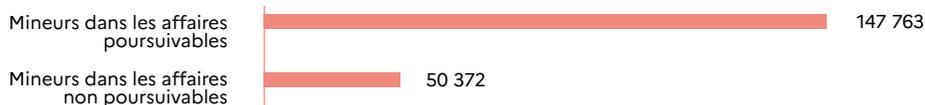
Police	100 936
Gendarmerie	52 924
Justice	1 824
Autre origine	13 458
Total	169 142

Source : ministère de la justice/SG/SDSE, fichier statistique Cassiopée

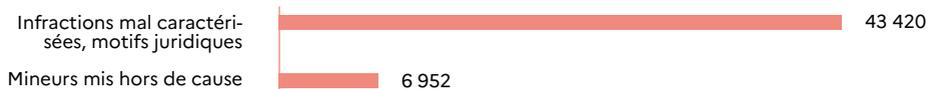
Activité des parquets concernant les mineurs en 2021

Ensemble des affaires traitées	152 730
avec un auteur mineur	110 109
avec plusieurs auteurs dont au moins un mineur	42 621

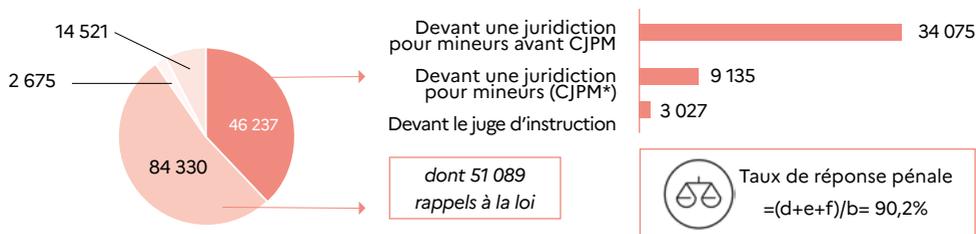
198 135 mineurs dans les affaires traitées (a+b)



50 372 mineurs dans les affaires non poursuivables (a)



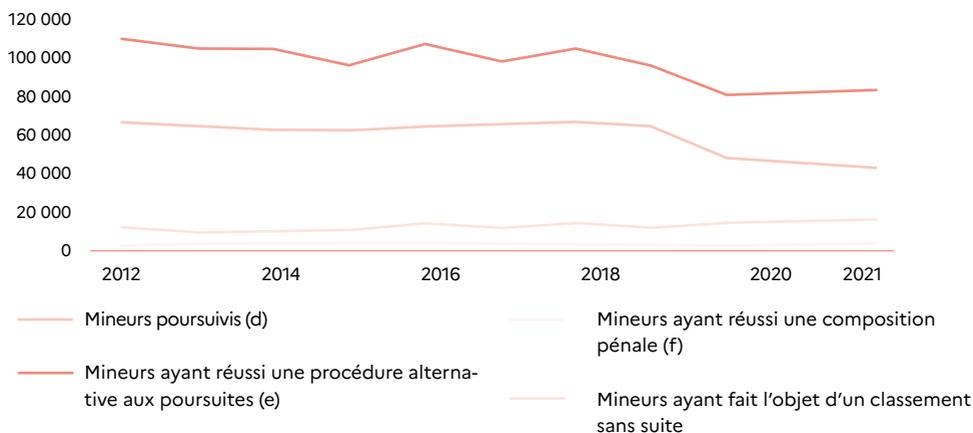
147 763 mineurs dans les affaires poursuivables (b)



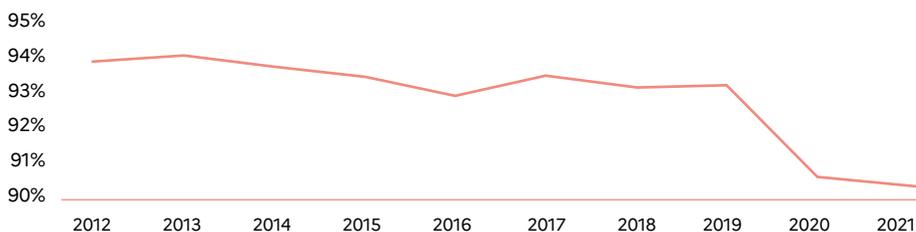
- Mineurs poursuivis (d)
- Mineurs ayant réussi une procédure alternative aux poursuites (e)
- Mineurs ayant réussi une composition pénale (f)
- Mineurs ayant fait l'objet d'un classement sans suite

Source : ministère de la justice/SG/SDSE, fichier statistique Cassiopée

Orientations des mineurs dans les affaires poursuivables



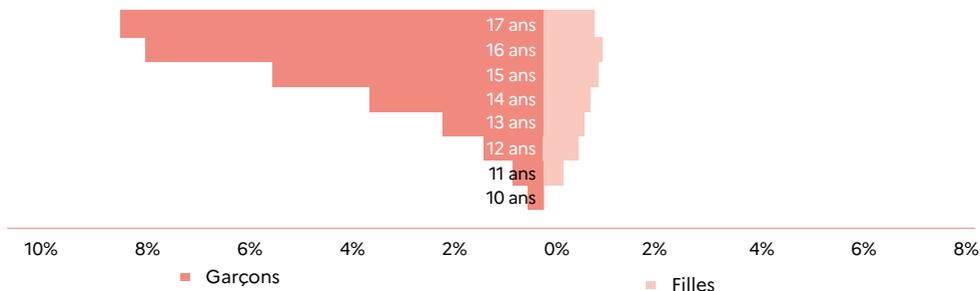
Évolution du taux de réponse pénale = $(d+e+f)/b$



Source : ministère de la justice/SG/SDSE, fichier statistique Cassiopée

Mineurs délinquants en 2021

Taux de mineurs poursuivables par sexe et par âge



Lecture : En 2021, pour 100 garçons âgés de 17 ans, 8 ont été impliqués dans des affaires poursuivables (âge au moment des faits).

Note : Un mineur est compté autant de fois qu'il est revenu en justice en 2021.

Source : ministère de la justice/SG/SDSE, Fichier statistique Cassiopée

Activité des juges des enfants et des tribunaux pour enfants

Mineurs délinquants dont les juridictions pour mineurs ont été saisies	45 464
Défèrements	14 849
Mesures provisoires prononcées	23 503
Mesure éducative présentencielle (avant le 30/09)	11 595
Mesure éducative judiciaire provisoire (à partir du 30/09)	3 200
Contrôle judiciaire	6 972
Détention provisoire	1 736
Mineurs jugés sur la culpabilité	64 813
En audience de cabinet	30 550
En audience de tribunal pour enfants	34 263
Mineurs déclarés coupables	61 067
Mineurs relaxés totalement	3 746
Mineurs condamnés²	59 459
Mesures et sanctions prononcées en 1^{re} instance	65 661
Dispense de mesure ou de peine	2 831
Mesure éducative (avant le 30/09)	26 671
Sanction éducative (avant le 30/09)	2 174
Avertissement judiciaire (à partir du 30/09)	5 039
Mesure éducative judiciaire (à partir du 30/09)	2 790
Peine de TIG, peine de stage, autres peines	5 409
Amende ferme ou avec sursis	2 644
Emprisonnement avec sursis simple total	9 445
Emprisonnement avec sursis probatoire total	3 882
Emprisonnement ferme ou en partie ferme	4 776

1. Orientations en requête pénale avec défèrement (données estimées), présentation immédiate ou par PV du procureur de la République établi lors d'un défèrement

2. Les mineurs déclarés coupables en audience d'examen de la culpabilité sont comptabilisés condamnés une fois leur sanction prononcée, à l'issue de leur mise à l'épreuve éducative

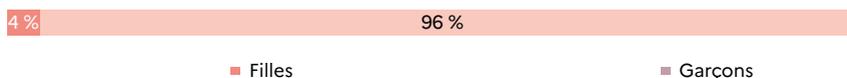
Source : ministère de la justice/SG/SDSE, Fichier statistique Cassiopée

Les mineurs suivis en milieu fermé au 31 décembre 2021

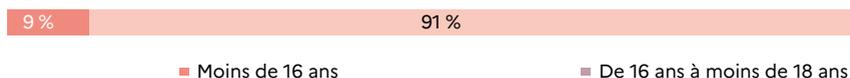
Ensemble	644
Prévenus (détenus)	397
Condamnés-prévenus (détenus)	10
Condamnés détenus	201
Condamnés non détenus	36
<i>Part de la détention provisoire</i>	62%
Durée moyenne ¹ de placement sous écrou (en mois)	3,8

1. Note : Il s'agit de la durée moyenne à la date du 31 décembre 2021 pour ceux qui sont sous écrou à cette date.

Sexe



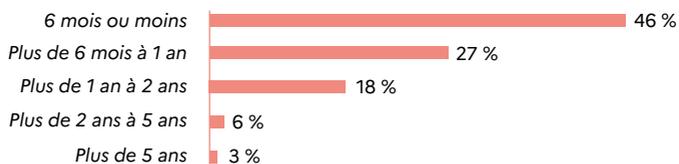
Âge



Mineurs détenus au 31 décembre 2021 selon le type d'établissement



Durée de peine ferme prononcée (condamnés)



Source : ministère de la justice/SG/SDSE, Fichier statistique Génésis

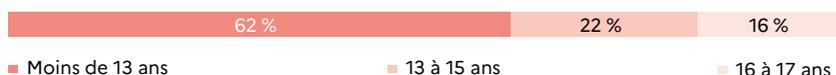
Mineurs en danger en 2021

Origine des signalements en 2021	
Total	111 666
Aide sociale à l'enfance	76 549
Police, gendarmerie	4 103
Éducation nationale	2 448
Milieu médical	2 030
Origine autre ou inconnue	26 536

Source : ministère de la justice/SG/SDSE, tableaux de bord des juridictions pour mineurs

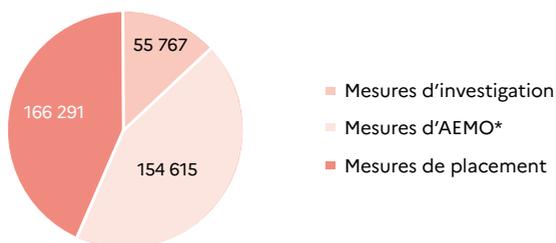
Activité des juges des enfants

111 666 mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi, dont âgés de ...



252 215 mineurs suivis par le juge des enfants¹ au 31 décembre 2021

376 673 mesures individuelles prononcées (nouvelles et renouvelées)



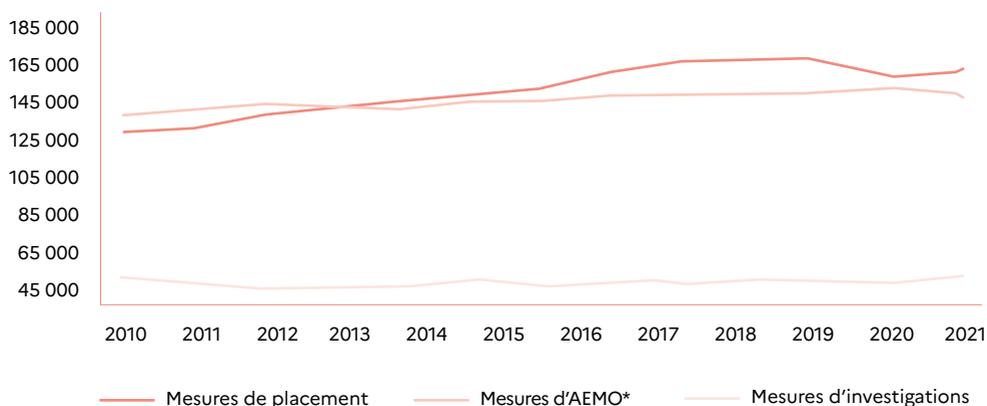
Mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial

Nombre de familles faisant l'objet d'une MJAGBF* (nouvelle et renouvelée)	13 145
Nombre de mineurs appartenant à ces familles	32 480

1. Hors mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF)

Source : ministère de la justice/SG/SDSE, tableaux de bord des juridictions pour mineurs

Nombre de mesures individuelles prononcées



Source : ministère de la justice/SG/SDSE, tableaux de bord des tribunaux pour enfants

Durée moyenne de traitement des affaires en 2021 (en mois)

Mesures civiles au titre de l'enfance en danger ¹	6,2
Affaires en assistance éducative, entre la saisine du juge des enfants et la 1 ^{re} décision au fond	4,3

1. Durée moyenne des mesures civiles (art. 375 CC) d'investigation, de placement et de milieu ouvert terminées en 2021

Sources : ministère de la justice/SG/SDSE, tableaux de bord des tribunaux pour enfants ;
Ministère de la justice/DPJJ, Parcours

Activité de la protection judiciaire de la jeunesse en 2021

	À la charge de l'État-DPJJ* et confiée au		Mesures d'accueil à l'ASE* ou d'action éducative en milieu ouvert
	secteur public	secteur associatif	
	<i>Mesures suivies en 2021</i>		<i>Mesures en cours au 31/12/2020</i>
Mesures suivies dans l'année			
Investigation	62 354	23 876	
au titre de l'enfance délinquante	50 521	41	
de l'enfance en danger	nc	23 829	
de la protection des jeunes majeurs	<5	-	
Placement	4 847	3 550	155 800
au titre de l'enfance délinquante	4 724	3 507	
de l'enfance en danger	28	12	
de la protection des jeunes majeurs	95	31	
Milieu ouvert	98 884	9 171	118 200
au titre de l'enfance délinquante ¹	97 842	nc	
de l'enfance en danger	815	-	
de la protection des jeunes majeurs	227	<5	
Mesures éducatives d'accueil de jour	178	-	
Total	166 263	36 591	274 100
au titre de l'enfance délinquante	163 265	12 715	
de l'enfance en danger	12 673	23 841	
de la protection des jeunes majeurs	325	35	
Jeunes suivis dans l'année, toutes mesures et tous fondements juridiques confondus			
Moins de 13 ans		28 %	56 %
de 13 à 15 ans		17 %	22 %
de 16 à 17 ans		27 %	21 %
18 ans ou plus		27 %	0 %
Garçons		74 %	58 %
Filles		26 %	42 %
Nombre de jeunes suivis		137 500	nd

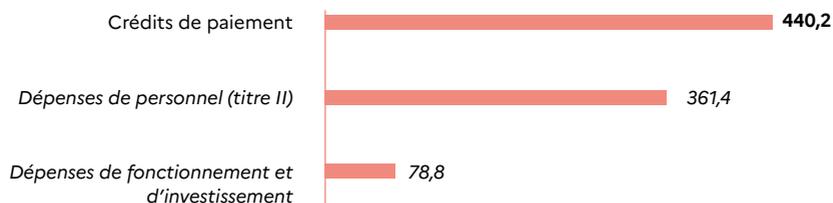
1. Le secteur public exécute toutes les catégories de mesures éducatives de milieu ouvert pénal. Le secteur associatif assure uniquement des réparations.

Sources : ministère de la justice/DPJJ, Ministère de la santé/Drees, Enquête aide sociale

LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

Les moyens en 2022

En millions d'euros



Source : PLF 2022 relatif au Conseil d'État et autres juridictions administratives

Admissions à l'aide juridictionnelle sur contentieux administratifs en 2021

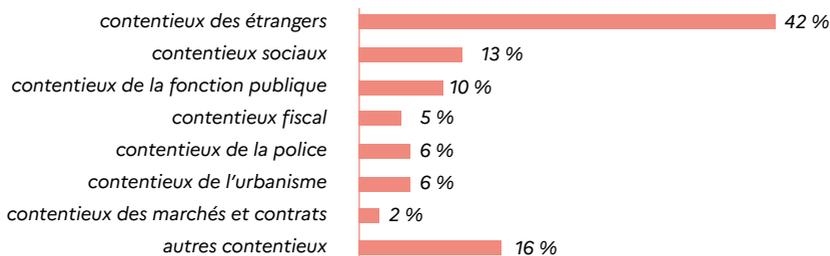
	Nombre d'admissions	Montant accordé (en millions d'€)
Toutes juridictions administratives	79 871	49,0

Sources : ministère de la justice/SG/SDSE, exploitation statistique du répertoire de l'aide juridictionnelle Union nationale des CARPA

Activité des juridictions administratives en 2021¹

Activité des 42 tribunaux administratifs

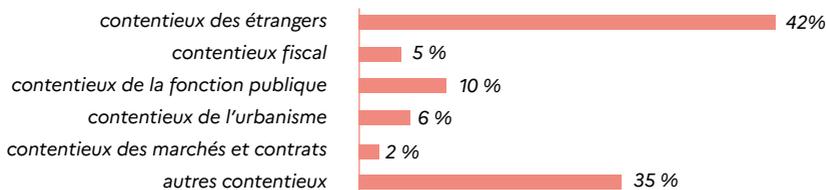
Affaires enregistrées dont	241 384
----------------------------	---------



Affaires jugées	233 250
Affaires en instance au 31 décembre	191 053
Délai théorique d'écoulement du stock ² (en mois)	9,8
Questions prioritaires de constitutionnalité enregistrées	547

Activité des 8 cours administratives d'appel

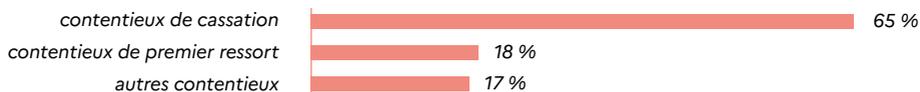
Affaires enregistrées dont	34 012
----------------------------	--------



Affaires jugées	34 006
Affaires en instance au 31 décembre	30 514
Délai théorique d'écoulement du stock ² (en mois)	10,8
Questions prioritaires de constitutionnalité enregistrées	215

Activité du Conseil d'Etat

Affaires enregistrées dont	11 007
----------------------------	--------



Affaires jugées	11 757
Affaires en instance au 31 décembre	5 562
Délai théorique d'écoulement du stock ² (en mois)	5,7
Questions prioritaires de constitutionnalité enregistrées	212

1. Plusieurs requêtes fondées sur un même texte peuvent être regroupées en une seule affaire.

2. Egal au rapport entre le nombre d'affaires en cours et le nombre moyen d'affaires terminées par mois en 2021

Source : Conseil d'Etat, rapport public 2022

Liste des sigles et abréviations

AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AJ	Aide juridictionnelle
ARSE	Assignation à résidence avec surveillance électronique
ARSEM	Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile
ASE	Aide sociale à l'enfance
BAJ	Bureau d'aide juridictionnelle
CARPA	Caisse des règlements pécuniaires des avocats
CCD	Cour criminelle départementale
CJ	Contrôle judiciaire
CJPM	Code de la justice pénale des mineurs
CRPC	Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité
DDSE	Détention à domicile sous surveillance électronique
DPJJ	Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
ILS	Infraction à la législation des stupéfiants
JE	Juge des enfants
JEX	Juge de l'exécution
JLD	Juge des libertés et de la détention
LC	Liberté conditionnelle
LFI	Loi de finances initiale
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MJAGBF	Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial
OPJ	Officier de police judiciaire
PIM	Présentation immédiate
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PSEM	Placement sous surveillance électronique mobile
PV	Procès-verbal
RAP	Rapport annuel de performance
RLJ	Redressement de liquidation judiciaire
SJ	Surveillance judiciaire
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
SSJ	Suivi socio-judiciaire
TC	Tribunal de commerce
TE	Tribunal pour enfants
TGI	Tribunal de grande instance
TI	Tribunal d'instance
TIG	Travail d'intérêt général
TJ	Tribunal judiciaire
TMC	Tribunal maritime de commerce
TMFPO	Tentative de médiation familiale préalable obligatoire
nc	non communiqué
nd	non disponible
so	sans objet

Plus d'informations sur le site du ministère de la Justice

<http://www.justice.gouv.fr>

“CHIFFRES-CLÉS DE LA JUSTICE”

Brochure annuelle qui rassemble les principaux chiffres sur les moyens et l'activité de la justice
Disponible sur le site du ministère de la justice : rubrique publications/statistiques
<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/chiffres-cles-de-la-justice-10303/>

“RÉFÉRENCES STATISTIQUES JUSTICE”

Un ouvrage de référence et de synthèse sur l'activité judiciaire de manière thématique et selon les juridictions civiles, commerciales, pénales et de mineurs.
Disponible sur le site du ministère de la justice : rubrique publications/statistiques
<http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/references-statistiques-justice-12837/>

“INFOSTAT JUSTICE”

Un thème analysé en quatre à huit pages de commentaires et tableaux simples, accessible à tous publics.

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 189. La traite et l'exploitation des êtres humains depuis 2016, une approche par les données administratives. | 182. Le traitement du contentieux de l'environnement |
| 188. Les données de la justice française au regard des comparaisons internationales | 181. L'installation des notaires de la première carte (2016-2018) |
| 187. Des bénéficiaires de l'aide juridictionnelle plus nombreux - depuis 2016, jusqu'à la crise sanitaire de 2020 | 180. Les auteurs d'infractions à la sécurité routière |
| 186. 2000-2020 : un aperçu statistique du traitement pénal des mineurs | 179. La contrainte pénale : 6 377 peines prononcées en 5 ans et demi |
| 185. Les ouvertures de procédure collective en baisse constante entre 2013 et 2020 | 178. Les injonctions de payer en 2019 : de la demande à l'opposition |
| 184. Motivation de la peine par la cour d'assises | 177. Les victimes d'infractions pénales usagères des associations d'aide aux victimes en 2019 |
| 183. Mesurer et comprendre la récidive des sortants de prison | 176. Le travail d'intérêt général de 1984 à 2018 |
-

“INFOS RAPIDES JUSTICE”

Une mise à disposition rapide d'indicateurs centraux dans le domaine de la justice

1. La récidive des sortants de prison

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publications/statistiques
<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/infostats-justice-10057/>

Pour une publication imprimée, adresser votre demande à :
Ministère de la justice, Sous-direction de la Statistique et des Études
13, place Vendôme - 75 042 Paris Cedex 01

2 0 2
3 1 3
4 2 4
5 3 5
6 4 6
7 5 7
8 6 8
9 7 9
0 8 0
1 9 1
2 0 2
3 1 3
4 2 4
5 3 5
6 4 6
7 5 7
8 6 8
9 7 9
0 8 0
1 9 1
2 0 2
3 1 3

Réalisation NYL Communication - 10/22

